

COMMISSION BIEN VIVRE A VALBIRSE	
Membres	Au minimum 7 personnes majeures domiciliées dans la commune, dont au moins un représentant de chaque village ; le conseiller ou la conseillère en charge du dicastère de la culture est membre d'office.
Présidence	La commission se constitue elle-même et informe l'administration des personnes nommées à la présidence, à la vice-présidence et pour le secrétariat.
Tâches	Proposer des projets ou réalisations propices à développer une image attrayante, conviviale, culturelle et sportive de Valbirse. En fonction des projets développés, elle les soumet au membre du conseil communal concerné.
Compétences décisionnelles	Aucune
Compétences financières	Aucune

Bévilard, le 1^{er} décembre 2023



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

Le Secrétaire :